



MAIRIE  
DE  
**SAINT-PAUL-ET-VALMALLE**  
34570

Affiché le 4 / 2 / 19

**CONSEIL MUNICIPAL**  
MERCREDI 30 JANVIER 2019

## COMPTE RENDU

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi trente janvier, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 24/01/2019

Présents : Mme ALBAS Christelle, Mme ANDRZEJEWSKI Marie-Pierre, M. BERTOLINI Jean-Pierre, M. CANCHY Eric, M. GARCIA François, Mme GELLY Evelyne, M. GELY Frédéric, Mme GUIZARD Sophie, Mme LANDES Caroline, M. MAVIGNER Jean-François, M. ROUQUET Alain, Mme SAUTEREAU Chantal, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents excusés : M. ALEMANY Fabien, M. CONSTANS Frédéric ;  
Mme YAHIAOUI Aïcha a été élue secrétaire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire propose de passer au vote des questions inscrites à l'ordre du jour.

**1/ Vente du lot 1 situé 3, rue des Chasselas : Autorisation au Maire de signer le compromis de vente avec M. SOLTYSIAK Sébastien.**

M. BERTOLINI, demande à l'Assemblée de se prononcer sur la vente du lot 1 situé 3, rue des Chasselas. Il indique que ledit lot a une surface totale de 360 m<sup>2</sup>, et fait suite au redécoupage de la parcelle communale cadastrée A n°1190 en deux lots à bâtir. Il ajoute que M. SOLTYSIAK Sébastien domicilié sur la Commune s'est porté acquéreur du lot précité.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTE** : de vendre à M. SOLTYSIAK Sébastien, le lot 1 d'une surface totale de 360 m<sup>2</sup> situé 3, rue des Chasselas, issu du redécoupage de la parcelle communale cadastrée A 1190.

**FIXE** : le prix de vente à 130.000,00 € ( CENT TRENTE MILLE EUROS ).

**PRECISE** : que ledit lot est vendu viabilisé.

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer dans un premier temps le compromis de vente avec M. SOLTYSIAK Sébastien.

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer l'acte notarié qui suivra et toutes les pièces annexes.

**DIT** : que les frais notariés et annexes sont entièrement à la charge de l'acquéreur.

**DIT** : que l'opération est inscrite au Budget sur le compte 024 de la section d'investissement.

**ANNULE** : la délibération du Conseil municipal en date du 14/11/2018.

**2/ Aménagement du garage et de l'atelier Martin BURNISTON : Actualisation du coût de l'opération.**

M. BERTOLINI, rappelle à l'Assemblée que par délibération du 7 mars 2018, le Conseil municipal a accepté le projet de réaménagement du garage et de l'atelier Martin BURNISTON situés 1, rue de l'Eglise pour un coût des travaux estimé à 101.768,00 € HT. Il explique que suite à une étude menée sur la structure du bâtiment, il a été nécessaire de repreciser les travaux de gros œuvre dont le montant total du projet a été accepté par le conseil municipal le 12/12/2018 pour un coût de 121.075,16 € HT soit 145.290,19 € TTC ( études incluses ).

M. BERTOLINI, indique que le projet a depuis nécessité des réajustements. Il explique que celui-ci inclut notamment l'aménagement de la remise située à l'arrière de l'agence postale. Il présente le projet ainsi réactualisé, dont le chiffrage total de l'opération s'élève à 138.441,16 € HT soit 166.129,39 € TTC ( études incluses ). Il demande aux conseillers de se prononcer sur la réalisation de ce projet.

MMES ALBAS, ANDRZEJEWSKI, SAUTEREAU, YAHIAOUI et M. MAVIGNER s'opposent à la réalisation de ce projet qu'ils jugent trop coûteux.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à la majorité par :

- 8 voix : POUR
- 5 voix : CONTRE

**ACCEPTE** : le projet de réaménagement du garage et de l'atelier Martin BURNISTON situés 1, rue de l'Eglise pour un coût estimé à 138.441,16 € HT soit 166.129,39 € TTC ( études incluses ).

**DECIDE** : de réaliser l'opération sans subvention.

**DIT** : que les crédits nécessaires à l'ensemble de cette opération sont inscrits au Budget Primitif 2018 sur le compte 21318.

**3/ Questions diverses :**

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.



Fait à St Paul et Valmalle, le 31/01/2019  
Le Maire,  
Jean-Pierre BERTOLINI



*Affiché le 24/01/2019*

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

MM. les membres du Conseil Municipal sont convoqués dans la salle de la Mairie, pour la réunion qui aura lieu le **MERCREDI 30 JANVIER 2019, à 19h00.**

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1/ Vente du lot 1 situé 3, rue des Chasselas : Autorisation au Maire de signer le compromis de vente avec M. SOLTYSIAK Sébastien.
- 2/ Aménagement du garage et de l'atelier Martin BURNISTON : Actualisation du coût de l'opération.
- 3/ Questions diverses.

A St Paul et Valmalle, le 24/01/2019

Le Maire,

Jean-Pierre BERTOLINI

